

Département du PUY-DE-DOME
Arrondissement de CLERMONT-FD
Canton d'ORCINES

Commune d'OLLOIX

Arrêté n°28

**ARRETE DE POLICE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**

Nous, Maire de la Commune d'Olloix,

- Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande en date du 23 mai 2025 par laquelle Monsieur Mathieu CAVARD demeurant Rue du Château – 63450 SAINT-AMANT-TALLENDE demande l'autorisation de fermer la Rue de la Croix de Loche à la circulation afin de déblayer la parcelle AB 177, suite à l'effondrement de la grange située sur la parcelle AB 179 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à barrer la Rue de la Croix de Loche à la circulation et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande. La rue sera fermée à la circulation à partir **du lundi 26 mai jusqu'au mercredi 28 mai 2025.**



ARTICLE 2 : Dès la fin du chantier, Monsieur Mathieu CAVARD évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la brigade de gendarmerie de ROMAGNAT est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Olloix, le 23 mai 2025

Le Maire,

Alain HERITIER

